

ANNEXE A L'ARRETE PORTANT REGLEMENT DES MARCHES ALIMENTAIRES ET PRODUITS MANUFACTURES

CHARTRE QUALITE DES FOIRES ET MARCHES D'AUBAGNE

La charte qualité proposée aux commerçants non sédentaires (CNS) des marchés municipaux est un outil de développement qualitatif pour tous les commerçants du marché.

Elle vise à renforcer la dynamique commerciale et l'image du marché et de ses acteurs ainsi qu'à stimuler son attractivité commerciale par des actions perçues par les consommateurs.

OBJECTIFS :

- Renforcer l'image et l'attractivité du marché ;
- Satisfaire et fidéliser les clients du marché ;
- Adopter une démarche d'information pour le consommateur en affichant les prix et les origines des produits ;
- Soigner la représentation d'un marché en mettant en valeur les étals et la qualité des marchandises ;
- Dynamiser la fréquentation les jours de marché ;
- Sensibiliser les commerçants à l'importance du respect de l'environnement.

PUBLICS CONCERNÉS

Les commerçants abonnés ainsi que les commerçants passagers fréquentant les Foires et les Marchés d'AUBAGNE, présents tous les jours de marchés

LES ENGAGEMENTS DES COMMERCANTS ABONNES OU PASSAGERS:

1 - Respecter l'ensemble du règlement du marché

2- Respecter les consignes du ou des placiers

3 - Satisfaire et fidéliser les clients du marché

- Accueillir la clientèle avec courtoisie, adopter une démarche d'information pour le consommateur en affichant très lisiblement les prix et les origines des produits sur des affichettes.
- Privilégier les labels de qualité, la découverte des produits dans toute leur variété.

4 - Valorisation des produits

Le stand est la vitrine du commerçant. Une belle vitrine est un élément important de la vente. Elle déclenche l'approche du client vers les produits.

Le stand doit être :

- propre, rangé, clair, accueillant,
- avec une présentation agréable et soignée des marchandises, afin d'attirer la clientèle, favoriser l'envie.

5 – Présentation des étals :

5-1 - Les étals – les tables – le matériel de présentation

- Pour la table de présentation ou l'étal, la hauteur recommandée est 80cm au-dessus du sol. Pour une raison évidente d'esthétique, il est préférable que tous les étals et les tables soient à la même hauteur dans les allées (hors fleuristes et pépiniéristes).
- Il est préconisé de réserver les caquettes en plastique ou en carton uniquement au transport des marchandises et de les cacher lors de la vente dans la mesure du possible.
- Pour les marchandises qui nécessitent ce support de présentation, en particulier les fruits et légumes, l'usage de caissettes en bois propres et en bon état est préconisé.
- Pour les stands de vente non alimentaire, il est préconisé la propreté et le bon état des penderies, et tout le matériel de présentation

Recommandations :

Un stand dont le déballage des marchandises est négligé ne revêt aucun caractère attractif. Ce type de vente est à proscrire (rappel : Le déballage au sol est réservé aux vide-greniers.)

Les suspensions au-dessous des parasols doivent être évitées, il est recommandé de les limiter à 10 articles.

Ces suspensions ne doivent gêner ni le passage du public, ni la visibilité sur les stands voisins. Il faut les positionner en retrait de 50 cm au moins pour ne pas gêner les étals voisins.

5-2- Les jupes

Par mesure d'hygiène, il est recommandé d'entourer les tables de présentation de jupes propres et en bon état et descendant jusqu'à 10 cm du sol.

Couleurs et matière textile des jupes recommandées

Sur le marché alimentaire :

- Les jupes imprimées seront préconisées exclusivement lorsqu'elles sont en rapport avec la marque ou les produits vendus sur le stand, sinon elles sont à éviter.
- Les jupes imprimées à motif publicitaire, seront réservées aux ventes promotionnelles de cette marque.
- Couleurs des jupes unies recommandées : écru – bistre – vert – jaune – bleu (le rouge uni est réservé aux marchands de viandes et de charcuterie).

- Couleurs des jupes en bicolore autorisées : jaune/rouge – vert/écru – jaune/vert – rouge/blanc et bleu/blanc.
- Le textile utilisé sera de préférence de la toile enduite ou plastifiée, du tissage nylon (type agricole), de la toile, ou de la toile de jute. Les tissus en fibres synthétiques sont à éviter car trop légers.

Préconisations: *Les jupes bicolores « rouge/jaune », couleur provençale sont à privilégier.*

Sur le marché non alimentaire

- Les jupes imprimées à motifs publicitaires, seront réservées aux ventes promotionnelles de cette marque
- Couleurs des jupes unies recommandées : écru – bistre – blanc – jaune – bleu
- Couleurs des jupes bicolore autorisées : rouge/jaune spécialement pour les stands de produits provençaux.

Recommandations : *En dehors des périodes de Noël, la présence de jupes rouges unies n'est pas conseillée, (cette couleur est à réserver aux ventes de bijoux de haut de gamme). De même, les couleurs très sombres, comme le noir, sont à éviter.*

5-3 - Les parasols et pare-soleils :

- Les parasols, en bon état, propres, sans déchirures et sans taches sont recommandés. (Comme pour les jupes, les parasols publicitaires seront réservés aux ventes publicitaires).
- Les couleurs des parasols doivent être en rapport avec celles des jupes et les couleurs préconisées plus haut. Ce sont des couleurs particulièrement gaies et harmonieuses. Elles sont donc- aussi - à sélectionner de préférence pour les parasols.

Recommandations : *Dans les allées du marché alimentaire, les couleurs rouge/jaune en bicolore sont recommandées (car elles valorisent l'étal quand elles filtrent les rayons du soleil.)*

- Les pare-soleils doivent être en bon état, sans taches et sans déchirures et tendus comme des voiles.

Recommandations : *La couleur écru est fortement préconisée pour ne pas assombrir le stand. Les pare-soleils et bâches latérales ne doivent en aucun cas gêner la vue des autres stands, ni la circulation des piétons.*

5-4 - Rangement des cartons et caissettes, autour et dans le stand

Derrière la table ou l'étal : il est recommandé de ne pas rendre visible par les passants, les cartons, les cagettes vides, et le matériel qui permet le transport.

En cas de présence de véhicule derrière ou à côté du stand, il est recommandé de fermer les portières.

Recommandations : *A la fin du marché les commerçants devront se conformer à l'arrêté municipal qui définit le remballage, en laissant la place nette et sans déchet.*

6 – Propreté et attitude éco responsable

- Il est préconisé que les commerçants fournissent à leurs clients des Sacs biodégradables ou en papier.
- La présentation dans des caissettes en bois ou en vannerie est recommandée.
- Laisser un environnement propre et dégagé pendant la période de vente (il est interdit de laver sur place des ustensiles de cuisine sauf dérogation prévues par le règlement du marché)

MISE EN APPLICATION DE LA CHARTE QUALITE

- La charte s'inscrit dans le projet Municipal de promotion de la Dynamique Commerciale du Centre-Ville,
- Elle constitue un engagement collectif pour l'amélioration de la qualité des services et des produits de nos foires et marchés,
- Son application et son respect seront évalués régulièrement par la commission paritaire et les commissions d'attribution des foires et marchés, dont les compétences et la composition sont décrites dans le règlement municipal,
- Le suivi et l'évaluation du respect de la charte pourront avec le temps amener des révisions ou des adaptations,
- Elle est un outil de fidélisation de la clientèle et de valorisation du service apporté par l'ensemble des professionnels non sédentaires.

Fait à Aubagne, le - 3 JUIL 2015

Patricia PELLEN

Adjointe au Maire d'Aubagne
Déléguée au Commerce et à l'Artisanat,



Léo MOURNAUD

Adjoint au Maire d'Aubagne
Délégué aux Projets de Centre Ville,

